

Février 2010



Libres ensemble



NICE TO KNOW

DDA ET BLOC RESERVE

Un DDA daté obtenu à l'issue d'un bloc réserve peut être déstabilisé (les points seront rendus). En revanche, si un DDA non daté a été placé à l'issue d'un bloc, il est stable car c'est l'entreprise qui a placé cette contrainte.

CHEQUES CULTURE ET DE NOEL

En 2009, chacun d'entre nous a bénéficié de 100 euros de chèques culture et de 140 euros de chèques cadeaux à Noël grâce à la bonne gestion de notre CE. L'UNSA qui participe à la gestion en tant que membre du Bureau vous rappelle que les réclamations éventuelles sont recevables dans un délai de 2 mois après le début de chaque opération.

VOL RECALE EN ESCALE

En escale, si le vol retour est retardé, le message du CCO doit parvenir au CC-CCP avant l'heure de réveil prévue pour pouvoir recaler le nouveau TSV sur l'heure de départ reprogrammée. Si le message arrive après l'heure de réveil, le TSV initial est conservé. Le CC-CCP doit consigner l'heure de réception du message dans son RDV.

MOBILITE

Une mobilité peut être refusée à M -2 en adressant un courrier avec AR à votre RRH de votre division de départ.

QUOTAS GP

La mise à jour des quotas ayant-droits se fait au 1^{er} janvier tandis que celle des partenaires de voyages s'effectue au 30 juin.

E-RDV

Si vous souhaitez nous faire parvenir vos RDV pour que nous puissions poser des QDP, vous pouvez les sauvegarder sur le disque dur de l'ORDI et nous les faire parvenir ensuite à l'adresse suivante unsapnc@unsa-pnc.com

ASSISTANCE GP NET - RECLAMATIONS GP

En cas de problèmes d'utilisation du site GP net ou si vous désirez des infos sur les billets ZED, vous devez appeler le 01 73 60 86 32.

Pour toutes réclamations concernant un voyage effectué en GP, il faut désormais envoyer un courrier à l'adresse suivante : AIR FRANCE Service Clients STAFF, TSA 60001, 60035 BEAUVAIS.

COMPLEMENTAIRE MUTUELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, si vous souscrivez à la couverture optionnelle complémentaire, les délais de carence sont remplacés par un délai d'attente de 3 mois : il n'y aura donc aucune cotisation et aucune prestation pendant cette période si vous adhérez à l'option. Pour toutes questions (affiliation conjoint, adhésion à l'option, etc), vous pouvez contacter notre déléguée mutuelle UNSA Béatrice MERINO.

MNPAF

Désormais, le Service gestion MNPAF est notre unique interlocuteur pour la gestion de nos prestations, la tenue du fichier, mais aussi l'analyse préalable obligatoire des devis : Service gestion MNPAF TSA81346 75621 PARIS CEDEX 13. Tél : 01 53 380 380 E-mail servicegestion@mnpaf.fr

QRF, QRP et COMPO PEQ

Si vous partez en compo peq et qu'à l'issue d'un QRF ou un QRP votre vol est annulé ou reporté, le TSV est engagé et le temps de service validé. Une compo peq sera donc prise en compte.

IKS ou IKV?

Contrairement à ce que l'on entend communément, en tant que navigants, nous ne touchons que des IKS (indemnité kilométrique service). Le taux des IKS est actuellement de 0,3349 euros et a été revalorisé le 1^{er} janvier 2008. Les plafonds sont les suivants : pour une activité vol : 40 kms pour aller à ORY, 50 kms pour aller à CDG; pour une activité stage (ORY ou CDG) : 40 kms.

SPECIALISATION A380

Cette spécialisation se décompose en deux stages, un premier SP8 (théorique) et un second SV8 (visu). Entre les deux stages la durée maximale est de 6 mois. Passé ce délai, le premier stage SP8 devra être reprogrammé.

ALLOCATION GARDE ENFANTS

Rapprochez vous de votre agent de gestion pour bénéficier de l'allocation forfaitaire mensuelle de garde d'enfant d'un maximum de 79,80 euros. Elle est versée jusqu'aux 4 ans de l'enfant à condition de fournir tous les documents de frais de garde. Attention, ce n'est pas rétroactif.

CHEQUES VACANCES, CESU EXPIRES

Si vous avez des chèques vacances ou CESU expirés en décembre 2009, vous avez la possibilité de les proroger pour 2010 en allant sur le site du CE lignes rubrique « vie pratique » puis « formulaire d'échanges ». Cette demande doit être faite avant le 28 février 2010. En ce qui concerne les chèques cadeaux infini, il est également possible de le faire s'ils ne sont pas périmés depuis plus de 3 mois.

PAIE LC

Nous vous invitons à vérifier sur votre bulletin de paie de décembre 2009 que la ligne CPLT PFA est bien présente (PNC LC). Mi décembre, nous avons en effet touché notre « 13^{ème} mois » sur la base du traitement fixe de 86 PV. En fin de mois, une régularisation a été faite avec la moyenne des PV effectués sur les 12 mois précédents et les primes pour les CC et CCP. Cette régularisation doit être présente sur la fiche de paie du mois de décembre. Des anomalies nous ont été rapportées.